

Rapport annuel 2009



Sommaire

Rapport de gestion

Activité du Groupe en 2009	p. 05
Autres informations concernant le Groupe	p. 13
La Société TECHNILINE	p. 17

Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolution

Ordre du jour	p. 28
Exposé des motifs	p. 29
Texte des résolutions proposées	p. 31

Rapports des Commissaires aux comptes

Rapport sur les comptes sociaux annuels	p. 34
Rapport sur les comptes consolidés	p. 36
Rapport spécial sur les conventions réglementées	p. 38

Éléments comptables et financiers

Comptes sociaux annuels	p. 41
Comptes consolidés	p. 57

« TECHNILINE se remet en marche »

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Dans l'univers photographique et audiovisuel, TECHNILINE est, au travers de sa filiale d'exploitation TECHNI CINE PHOT, un grossiste à valeur ajoutée.

Présent sur tout l'hexagone, il est le relais des constructeurs.

Par la connaissance approfondie qu'il a des produits et des circuits de distribution, il apporte à ses fournisseurs une réactivité immédiate et, à ses clients, le choix des meilleurs produits aux moments les plus appropriés.

Depuis deux ans, l'entreprise a été malmenée mais elle s'est révélée capable de réagir pour s'adapter à un environnement difficile ; elle entend ainsi non seulement tirer le meilleur parti de la crise mais, plus encore, renouer avec une dynamique de développement.

Le pivot de cette stratégie qui commence à porter ses fruits réside dans une politique de proximité constante et accrue avec ses partenaires, clients et fournisseurs.

Le premier semestre 2010 restera très tendu compte tenu de la conjoncture ; l'arrivée de nouveaux produits (notamment GE et TECHNISCREEN) ainsi que les produits d'énergie devrait permettre d'aborder la deuxième partie de l'année avec confiance.

Nous devons réussir en 2010 à restaurer et renforcer nos positions autour des trois grands marchés que sont le stockage (mémoire flash et disques durs), les appareils photographiques numériques et leurs accessoires, et l'audiovisuel.

Nous disposons de l'ambition, de l'énergie et des produits pour y parvenir.

Nicolas Martineau
Président Directeur Général

Rapport de Gestion

1. ACTIVITES DU GROUPE EN 2009

1.1. Données économiques et financières consolidées

A ce jour, le Groupe TECHNILINE est composé de la Société Mère TECHNILINE et de sa filiale TECHN I CINE PHOT unique structure d'exploitation du Groupe.

Le Conseil d'Administration réuni le 19 avril 2010 a examiné les informations économiques et financières et a arrêté les comptes sociaux annuels et consolidés et son Rapport de Gestion.

1.1.1. Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés. Il n'y a lieu de rapporter aucune modification dans les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues par rapport aux comptes consolidés de l'exercice précédent.

1.1.2 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation se limite à la Société Mère TECHNILINE et à sa filiale d'exploitation TECHN I CINE PHOT dont les chiffres clefs au 31 décembre 2009 sont exposés ci-après.

1.1.3. Résultats du Groupe

Il s'agit du cinquième exercice consolidé. Outre les résultats comparés du Groupe au titre des exercices 2009 et 2008 ci-après, les comptes consolidés comprennent le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé et l'annexe. La part du résultat net par action ressort à (0,30) €.

Groupe TECHNILINE – résultats consolidés au 31.12.2009

en K€	31.12.2009 (12 mois)	31.12.2008 (12 mois)
Chiffres d'Affaires	47.612	56.346
Reprise sur amortissements et provisions d'exploitation, transfert de charges d'exploitation	674	518
Autres produits d'exploitation	10	26
Achats consommés	(38.377)	(43.090)
Charges de personnel	(3.603)	(4.061)
Autres achats et charges externes	(4.332)	(7.287)
Impôts et taxes	(1.571)	(1.766)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(836)	(1.300)
Autres charges	(284)	(97)
Résultat d'exploitation	(1.353)	(710)
Charges et produits financiers	(252)	(708)
Résultat courant des entreprises intégrées	(1.605)	(1.418)
Charges et produits exceptionnels	(323)	(247)
Impôts sur les résultats	(146)	413
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1.782) Perte	(1.252) Perte

TECHNI CINE PHOT – compte de résultat au 31.12.2009

en €	31.12.2009 (12 mois)	31.12.2008 (12 mois)
Chiffres d'Affaires	47.612.415	56.346.061
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	670.018	516.335
Autres produits d'exploitation	9 888	26.130
Produits d'exploitation	48.292.320	56.888.526
Marchandises – achats	37.115.982	40.620.492
Marchandises – variation de stock	1.261.434	2.469.656
Autres achats et charges externes	4.621.502	7.744.643
Impôts, taxes et versements assimilés	1.566.141	1.753.731
Salaires et traitements	2.553.419	2.818.449
Charges sociales	1.049.290	1.242.254
Dotations aux amortissements	195.498	176.273
Dotations sur actif circulant	836.008	533.536
Autres charges d'exploitation	272.059	84.763
Charges d'exploitation	49.471.334	57.443.798
Résultat d'exploitation	(1.179.014)	(555.271)
Produits financiers de participation	6.959	5.084
Produits financiers d'autres valeurs mobilières	744	1.244
Autres intérêts et produits assimilés	33.720	3.584
Reprises sur provisions et transferts de charges	106.345	/
Différences positives de change	119.525	501.496
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1.327	2.320
Produits financiers	268.621	513.729
Dotations financières aux amortissements et provisions	10.821	106.345
Intérêts et charges assimilées	261.768	392.855
Différences négatives de change	152.274	621.281
Charges financières	424.863	1.120.461
Résultat financier	(156.242)	(606.752)
Résultat courant avant impôts	(1.335.255)	(1.162.024)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2.667	/
Produits exceptionnels	2.667	/
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31.338	11.812
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50.000	305
Charges exceptionnelles	81.338	12.116
Résultat exceptionnel	(78.671)	(12.116)
Participation des salariés aux résultats	/	/
Impôts sur les bénéfices	/	/
Résultat net	(1.413.926)	(1.174.140)
	Perte	Perte

1.1.4. Synthèse des résultats 2009 et principaux indicateurs

a- Un environnement économique défavorable

Le Groupe TECHNILINE continue de subir les aléas du marché sur lequel son activité est basée.

Le chiffre d'affaires consolidé 2009 ressort à 47.612 k€ contre 56.346 k€ en 2008 soit un fléchissement de 15,50 %.

La société d'exploitation TECHNI CINE PHOT a subi tout particulièrement la forte baisse de la consommation des ménages sur les produits électroniques grand public, secteur qui représente plus des deux tiers de son chiffre d'affaires.

Le marché professionnel s'est également trouvé affecté.

Une telle conjoncture couplée à une accélération de la baisse des prix sur les produits technologiques a rendu l'exercice 2009 particulièrement ingrat.

Le premier semestre 2009 a été difficile mais la perte constatée durant les six premiers mois s'est trouvée compensée par un second semestre positif avec un troisième trimestre à l'équilibre et un quatrième trimestre bénéficiaire.

Ainsi le résultat d'exploitation est encore nettement négatif et se trouve doublé par rapport à 2008 mais les chiffres sont rassurants car ils confirment :

- un bon comportement de l'exploitation durant le second semestre,
- une meilleure adéquation des charges fixes par rapport au volume actuelle de l'activité,
- une fiabilité des outils dont dispose la direction pour suivre la situation de l'entreprise.

b- Impact de la restructuration 2009

Le groupe a entendu réagir face à cet environnement économique défavorable en menant une restructuration globale de manière à optimiser son organisation. Il convient de noter tout particulièrement :

- la gestion des effectifs (deux plans successifs en 2009),
- la réduction significative du niveau des charges fixes,
- et la mise en place d'une politique nouvelle de « proximité relationnelle constante » avec les clients.

Ces mesures ont été opérées pour l'essentiel au cours du premier semestre 2009 moyennant une charge juridique et salariale de l'ordre de 1.500 k€.

Ainsi qu'il est exposé au paragraphe qui précède, cette restructuration a commencé à porter ses fruits dès le quatrième trimestre 2009.

Le Groupe est désormais beaucoup plus en phase avec le volume actuel d'affaires et apparaît organisé de manière plus efficiente pour rebondir sur de nouveaux clients, fournisseurs et de nouveaux marchés.

Toutefois, ces mesures demeurent évidemment dépendantes :

- d'une stabilité de la demande de produits techniques et technologiques,
- de la poursuite d'une sélection judicieuse des fournisseurs et du *sourcing*,
- et d'une capacité du Groupe à maintenir des marges s'agissant de la vente de produits auprès des grands comptes.

1.1.5. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe

Le redéploiement commercial évoqué ci-avant ne peut réussir sans une bonne maîtrise des ressources financières du Groupe.

En effet, si la solidité financière du Groupe est satisfaisante, les derniers résultats négatifs ont grevé les capitaux propres et la dette actuelle pèse encore sur la trésorerie à court terme, alors même que l'entreprise amorce une phase de reprise.

a- Situation de l'endettement consolidé

L'endettement à moyen terme est la résultante du montage de LBO et des crédits-baux liés à une activité de location de matériels (actuellement en fin de vie) ainsi qu'au financement de l'ERP

NAVISON. Cet endettement est très limité dorénavant et diminue rapidement. De plus, il a une maturité courte de deux ans pour l'essentiel.

A fin 2009, il ne représente plus que 814 k€ (hors crédits-bails de 482 k€).

Nous vous rappelons en outre qu'un accord de *waiver* a été formalisé avec les banques relativement aux ratios et engagements définis par les *Covenants* bancaires.

b- Fonds propres du Groupe

Malgré les nouvelles pertes sur l'exercice 2009, la maîtrise des postes a permis de ne pas dégrader le niveau de fonds propres.

Ainsi, sur un plan purement comptable et financier, le Groupe dispose d'un bon ratio fonds propres/total de bilan.

Au niveau de la société d'exploitation, le ratio fonds propres/total de bilan est passé de 34 % en 2008 à 43 % en 2009, ce qui est très satisfaisant pour une structure de négoce.

c- Situation des stocks à la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2009, les stocks ressortent à 3.413 k€ contre 5.008 k€ au 31 décembre 2008, soit une diminution de 32 %. Ainsi l'écoulement des produits est en constante amélioration, les stocks représentant un niveau moyen de 26 jours de chiffre d'affaires contre 32 jours au titre du précédent exercice.

On soulignera en outre la volonté d'assainissement des stocks qui se traduit par une dotation aux provisions pour dépréciation très significative (740 k€ en 2009 contre 406 k€ en 2008).

d- Autres mesures notables

Outre la maîtrise des stocks, le contrôle des délais clients/fournisseurs a constitué un élément clef dans la gestion de la trésorerie. Sur 2009, le délai moyen de paiement des clients ressort à 45 jours et celui des fournisseurs à 30 jours.

1.1.6. Activités en matière de R&D

Le Groupe TECHNILINE n'exerce aucune activité dans ce domaine.

1.2. Comptes sociaux annuels

Les comptes sociaux annuels de la Société TECHNILINE ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 19 avril 2010.

Nous vous rappelons que l'exercice social a débuté le 1^{er} janvier 2009 pour se terminer le 31 décembre 2009 ; sa durée est en conséquence de 12 mois.

Les comptes sociaux annuels ont été établis selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Il n'y a eu aucun changement de méthode par rapport à l'exercice précédent. L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes.

1.2.1. Chiffres d'affaires

Le Chiffre d'Affaires de la Société TECHNILINE ressort à 180.562 € correspondant aux prestations de service et refacturations dispensées.

1.2.2. Bilan et compte de résultat de la Société TECHNILINE

a- bilan et compte de résultat

Nous vous invitons à vous reporter aux bilan et compte de résultat tenus à votre disposition.

Au 31 décembre 2009, le total du bilan s'élève à 10.404.597 € contre 11.133.407 € au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2008.

Les charges d'exploitation de l'exercice sont les suivantes :

Charges d'exploitation en €	31.12.2009	30.12.2008
Autres charges et charges externes	251.980	342.947
Impôts, taxes et versements assimilés	5.024	11.943
Autres charges	12.000	12.000

Outre ces charges, figurent les dotations d'exploitation de l'exercice en matière d'amortissements sur immobilisations pour 5.951 € contre 12.000 € au titre du précédent exercice.

Le résultat d'exploitation est négatif pour (94.393) € contre un résultat négatif de (60.462) € au titre du précédent exercice.

Le résultat financier ressort au montant négatif de (47.572) € contre un résultat financier positif de 432.861 € au titre de l'exercice précédent. Il est principalement constitué de charges financières relatives aux intérêts d'emprunt et aux intérêts de compte courant ainsi que du revenu des Valeurs Mobilières de Placement.

Le résultat exceptionnel ressort au montant négatif de (1.163) € contre un résultat exceptionnel positif de 8.903 € au titre du précédent exercice. Ce résultat exceptionnel est constitué du produit de cession d'actifs pour 5.938 € et, au titre des charges, de la valeur nette comptable des actifs cédés pour 7.101 €.

Il est constaté un montant négatif d'impôt-société de 118.612 €.

Le compte de résultat fait ressortir une perte de (24.516,15) € contre un bénéfice de 786.319,10 € au 31 décembre 2008.

b- Dépenses qualifiées de somptuaires par l'article 39-4 du C.G.I.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons que les dépenses de l'exercice qualifiées de somptuaires par l'article 39-4 du même Code correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles s'élèvent à 4.136 €.

c- Dépenses et charges non déductibles

Il est en outre précisé que le montant des autres dépenses et charges non déductibles s'élèvent à 2.250 € au titre de la Taxe sur les voitures particulières des Sociétés.

d- Dettes fournisseurs

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux nouveaux articles consécutifs L 411-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture 2009 du solde des dettes de TECHNILINE à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Dettes fournisseurs non échues en €	2.870,40
dont :	
- à 30 jours	2.870,40
- entre 30 jours et 45 jours	<i>néant</i>
- au-delà de 45 jours	<i>néant</i>
Dettes fournisseurs échues en €	<i>néant</i>

e- Tableau des résultats financiers

Vous trouverez ci-après le tableau des résultats financiers de la Société conformément aux dispositions des articles R 225-81, R 225-83 et R 225-102 du Code de commerce.

en €uro	exercice 2004/2005 (18 mois)	exercice 2006 (12 mois)	exercice 2007 (12 mois)	exercice 2008 (12 mois)	exercice 2009 (12 mois)
a) Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	5.962.791	5.963.403	5.963.413	5.963.413	5.963.413
Nombre d'actions	5.962.791	5.963.403	5.963.413	5.963.413	5.963.413
Nombre de BSA	1.612.791	1.611.873	1.611.858	-	-
b) Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	1.569.750	1.770.560	640.906	316.998	180.562
Bénéfice avant impôts, amortissements, provision et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	(408.504)	565.367	541.085	383.302	(137.177)
Impôt sur les bénéfices	9.337	(197.374)	(39.014)	(405.017)	(118.612)
Bénéfice net	(513.302)	677.885	565.296	786.319	(24.516)
Montant des bénéfices distribués	-	596.340	477.074	-	-
c) Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt et participation mais avant dotation aux amortissements et provisions	(0,067)	0,12	0,10	0,13	(0,003)
Résultat net	(0,086)	0,11	0,09	0,13	(0,004)
Dividendes versés à chaque action	-	0,10	0,08	-	-
d) Personnel					
Nombre de salariés	27	25	0	0	0
Montant de la masse salariale	825.336	767.750	93.872	-	-
Montant versé au titre des avantages sociaux (sécurité social, prévoyance...)	358.070	337.363	40.051	-	-

1.2.3. Proposition d'affectation du Résultat

Il vous est proposé d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ressortant à (24.516,15) € par imputation en totalité sur le poste « autres réserves » dont le montant créditeur serait ainsi ramené de 854.610,00 € à 830.093,85 €.

Conformément à la loi, il vous est en outre rappelé les dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts (pour les personnes physiques), au titre des trois exercices précédents :

Dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices	01/01/06	01/01/07	01/01/08
	31/12/06	31/12/07	31/12/08
Dividende par action	0,10 €	0,08 €	néant

1.2.4. Filiales et participations

Nous vous avons exposé l'activité de la filiale d'exploitation TECHNI CINE PHOT en vous rendant compte de la situation du Groupe TECHNILINE, de la Société Mère et de sa filiale. Les données financières concernant la Société TECHNI CINE PHOT sont également contenues dans le tableau des filiales et participations au 31 décembre 2009, annexé aux comptes sociaux annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas pris de participation.

1.3. Perspectives d'avenir

1.3.1. Evolution prévisible et perspectives pour 2010

Les perspectives des analystes ne sont guère optimistes pour le secteur de la grande distribution.

Dans ce contexte difficile, le Groupe mise sur une stratégie de conquête de nouveaux produits et de nouveaux clients pour parvenir à une croissance de son chiffre d'affaires par rapport à 2009, et ce malgré une perte d'environ 5.000 k€ de chiffre d'affaires liée à la rupture de contrats fournisseurs (Seagate et Lifesize) et à l'arrêt de certains secteurs d'activités à faible rentabilité (outpout, vidéosurveillance et cinéma).

Outre l'accroissement du chiffre d'affaires, le Groupe a pour objectif d'améliorer sa rentabilité et la satisfaction de ses clients.

Pour y parvenir, la société TECHNI CINE PHOT oriente sa stratégie en 2010 sur trois axes :

- augmenter la gamme de produits distribués,
- augmenter le portefeuille des produits vendus à ses clients existants,
- augmenter le nombre de clients par cette croissance de l'offre produits.

1.3.2. Evènements importants depuis le début de l'exercice 2010

Au travers de sa filiale d'exploitation TECHNI CINE PHOT, le Groupe confirme sa volonté exprimée dès la fin de 2009 d'élargir sa gamme de produits.

En outre, divers lancements de nouveaux produits sont en cours :

- nouvelle gamme SKPAD,
- nouvelle gamme de produits GE au cours du mois d'avril 2010 et plus particulièrement le *Create* de GE siglé JASON WU début juin qui bénéficiera de supports presse importants,
- écrans TECHNISCREEN à compter du 15 avril 2010,

- tablettes graphiques WACON venant d'être référencées chez LECLERC,
- nouvelle gamme de dos numérique professionnels LEAF.

1.3.3. Evolution stratégique

Dans le cadre de la réalisation des objectifs évoqués ci-avant, la société d'exploitation TECHNICAL CINE PHOT a axé son plan d'actions sur les points suivants :

- recherche de nouveaux fournisseurs sur des marchés porteurs liés à son-savoir-faire,
- construction de gammes de produits pour mieux couvrir la demande et augmenter le chiffre d'affaires sur chaque client,
- mise en place d'une politique de *sourcing* afin d'augmenter les marges sur les produits et d'améliorer la rentabilité.

2. AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

2.1. Descriptions des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Le Groupe n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations (risques pays).

2.1.1. Risques relatifs à la concurrence

Depuis sa création, le Groupe développe ses activités dans un secteur concurrentiel où évoluent plusieurs concurrents.

Le Groupe est attentif aux évolutions du marché et aux nouveaux acteurs et conduit en permanence une activité de veille concurrentielle.

2.1.2. Risques liés aux évolutions technologiques

Le Groupe intervient dans un secteur de haute technologie, marqué par l'apparition de nouveaux produits, de nouvelles applications et donc de nouveaux besoins.

Le succès du Groupe dépendra en partie de sa réactivité afin de répondre, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, aux besoins de ses clients ; dans ce cadre le Groupe s'attache à offrir des produits adaptés à l'évolution des marchés en accord avec les attentes de ses clients et prospects.

2.1.3. Risques commerciaux

Le Groupe TECHNILINE, en raison du profil de sa cible clientèle, n'est pas exposé à un risque industriel ou commercial particulier. Le risque de défaillance de clients est extrêmement faible. Certes, TECHNILINE dispose de clients représentant des parts parfois importantes de son chiffre d'affaires annuel, mais ceux-ci sont fidèles à l'entreprise et lui permettent d'afficher une récurrence significative de ses revenus sur cette même base de clientèle.

Toutefois, dans un souci de prudence, TECHNILINE a souscrit une assurance commerciale auprès de EULER HERMES SFAC.

La perte d'un fournisseur constituerait une alerte pour TECHNILINE. Néanmoins, l'entreprise a démontré par le passé sa forte capacité à réagir pour décrocher de nouveaux contrats ainsi que son fort degré d'implication auprès de ses fournisseurs.

L'objectif de TECHNILINE est d'être extrêmement réactive sur la rotation des stocks de produits sur lesquels le Groupe intervient. Conformément aux indications données au §-1.1.5.d *supra* le niveau de stock est en constante amélioration ; le Groupe montre ainsi sa capacité à limiter le risque lié à la dépréciation des stocks.

Tout impact de variation de prix des produits est par conséquent amoindri par le taux de rotation rapide des stock, le Groupe étant par ailleurs généralement couvert par ses contrats commerciaux en cas de baisse de la valeur marchande des produits concernés.

2.1.4. Risques juridiques

Les contrats passés par TECHNILINE auprès de ses fournisseurs et clients sont négociés au cas par cas en fonction des produits concernés. Ainsi, certaines clauses peuvent mettre en avant des

quantités minimales de livraisons sur une période donnée, d'autres, faire référence à des tarifications résultant d'une négociation, ces prix étant alors applicables pendant toute la durée du contrat, sauf renégociation commerciale, ou sur des périodes données. Certains contrats commerciaux passés peuvent par ailleurs faire apparaître des remises en fonction des chiffres d'affaires générés sur certains produits. Enfin, certains contrats introduisent des conventions de coopération commerciale dans un souci de développement du niveau d'activité sur les produits concernés au profit de l'ensemble des parties.

Les contrats conclus avec les fournisseurs et clients imposent le respect de certaines règles en matière de délais de livraison - quantité de pièces disponibles, qualité des produits livrés, niveaux d'activité garantis annuellement sur certains produits - règles que TECHNILINE est en mesure de respecter. Il est important de préciser que les relations entre TECHNILINE et ses fournisseurs / clients sont des relations de longue durée, et que celles-ci ne sont remises en cause que dans de très rares exceptions.

Jusqu'à ce jour, TECHNILINE a toujours été en mesure de respecter les engagements pris vis-à-vis de ses clients, notamment en ce qui concerne les délais de livraison, les quantités livrées sur la durée.

Le service après-vente est assuré par les marques elles-mêmes ou par des sous-traitants contractuels.

2.2. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par les entités du Groupe

2.2.1. Risques de change et risques de taux

Les effets de change sur le matériel importé par la Société TECHNILINE PHOT sont encore significatifs mais de manière nettement moindre que sur les exercices précédents.

Il n'a donc pas été jugé utile de mettre en place des instruments permettant la gestion et la couverture du risque de change.

Néanmoins, la Société est amenée à utiliser occasionnellement des produits de couverture classiques du risque de taux (tunnel avec barrière activante à l'euro, achat à terme,...).

Par ailleurs, et s'agissant de l'endettement du Groupe, il est précisé que le taux de l'emprunt principal est fixé à EURIBOR + 2 %.

2.2.2. Risques de liquidité

Conformément aux indications données au chapitre §-1.1.5 *infra*, la volonté du Groupe est de disposer d'une structure financière saine.

Avec un niveau de capitaux propres très satisfaisant, une bonne qualité du poste clients et une trésorerie en passe d'être équilibrée, le Groupe renoue avec son objectif prioritaire qui est d'assurer la continuité de ses financements et d'optimiser le coût financier de la dette.

2.2.3. Risque actions

La trésorerie disponible est placée auprès d'organismes financiers de réputation incontestable sous forme d'instruments financiers qui sont non spéculatifs, sans exposition de capital, et susceptibles d'être mobilisés dans des délais très courts.

2.2.4. Risque de crédit

Dans le prolongement des indications données au §-2.1.3 *infra* et malgré une gestion très prudente du risque sur le contrat d'assurance signé avec EULER HERMES SFAC, le Groupe pourrait être amené, comme tout les ans, à subir en 2010 des défaillances clients liées aux dépôts de bilan dus à la crise.

2.3. Données sociales et environnementales

En application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, figure au présent rapport la prise en compte des dimensions environnementales et sociales dans la gestion du Groupe TECHNILINE.

2.3.1. Données environnementales

TECHNILINE est une Société Holding et sa Société filiale TECHNI CINE PHOT a une activité essentiellement tertiaire dont l'impact sur l'environnement peut être considéré comme nul ou négligeable.

Elle ne consomme pas de matières premières et ne déverse aucun rejet dans la nature. Son exploitation ne produit pas de nuisances sonores ou olfactives tant à l'extérieur de ses bâtiments qu'à l'intérieur de ceux-ci.

En outre, la Société TECHNI CINE PHOT s'assure de la conformité aux réglementations locales des produits qu'elle importe et distribue.

2.3.2. Données sociales

Le Groupe dispose d'une Unité Economique et Sociale.

Le comité élu est représenté par trois personnes. Parmi ces trois personnes, deux disposent du statut de cadre.

a- Effectif du Groupe et embauches

L'effectif moyen du Groupe, comprenant celui de la Société consolidée TECHNI CINE PHOT, s'établit à 49 personnes sur l'exercice 2009 (effectif moyen) et 42 personnes à ce jour. Tous ces emplois sont situés en France et correspondent pour la quasi-totalité à des Contrats à Durée Indéterminée.

Il n'a été recouru que très ponctuellement aux heures supplémentaires (logistique).

La masse salariale, hors charges du Groupe, s'est élevée à 2.553 K€, les charges sociales y afférentes ressortant à 1.049 K€.

Au cours de l'exercice 2009, la Société TECHNI CINE PHOT a accueilli un stagiaire en alternance.

b- Organisation du travail

Le Groupe a mis en place le dispositif actuellement en vigueur pour appliquer les dispositions de la loi sur la Réduction du Temps de Travail.

Pour les cadres et le personnel non cadre, la durée quotidienne du travail est de 7,5 heures donnant droit à \pm 4 jours de repos (R.T.T.).

Pour les cadres dits « autonomes » et compte tenu de l'adhésion à la C.C.N. du commerce de gros, le nombre de jours travaillés dans l'année ressort à 214.

La Société filiale TECHN CINE PHOT a connu au cours de l'exercice un congé parental.

c- Rémunération : évolution et égalité professionnelle

Les femmes représentent 30 % des effectifs du Groupe présents au 31 décembre 2009.

Les augmentations de salaires ne sont qu'individuelles ; ces augmentations sont décidées dans le but de respecter une homogénéité tant par catégories qu'entre les hommes et les femmes.

A ce jour, le Groupe n'a pas développé de contrat d'intéressement ni mis en œuvre de Plan d'Épargne d'Entreprise.

Compte tenu des résultats 2009, il n'est constaté aucun versement au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

d- Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Groupe est soucieux des règles d'hygiène et de sécurité et suit la réglementation en matière de visite médicale biennale. Nous n'avons connu sur l'exercice aucun accident du travail.

e- Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Nous vous précisons que le Groupe emploie un travailleur handicapé.

En outre, le Groupe a continué en 2009 à faire appel à maintes reprises à des ateliers protégés pour le traitement de commandes spécifiques et de travaux liés à la logistique.

f- Sous-traitance - Intérim

Le Groupe n'a pas recours à la sous-traitance et n'a eu recours à l'intérim qu'à titre ponctuel et uniquement sur des postes de services administratifs.

g- Œuvres sociales – convivialité

A l'exception de la présentation des vœux à laquelle l'équipe dirigeante est très attachée, nous n'avons aucune manifestation particulière à ce titre. Par ailleurs, le comité d'entreprise destine à chaque salarié des bons-cadeaux pour la période de Noël.

2.3.2. Observations formulées par le comité d'entreprise

Les comptes sociaux annuels et consolidés ont été présentés au comité d'entreprise le 29 mars 2010. A l'occasion de cette présentation, le comité d'entreprise a reçu toutes les informations utiles sur l'activité du Groupe ; il lui a été indiqué qu'il n'était constaté aucun versement au titre la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

Conformément à l'article L 2323-8, al. 2 du Code de travail, le comité d'entreprise a indiqué qu'il n'avait pas d'observation particulière à formuler sur la situation économique et sociale du Groupe TECHNILINE / TECHN CINE PHOT.

3. LA SOCIETE TECHNILINE

3.1. Organisations du Conseil d'Administration

Votre Conseil vous fait part ici des informations sur la situation des mandats des administrateurs, et des Commissaires aux comptes ainsi que de ses diligences au titre des conventions courantes et des conventions susceptibles d'entrer dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

3.1.1. Mandataires sociaux

a- Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est à ce jour composé de trois administrateurs, à savoir :

- Monsieur Nicolas MARTINEAU,
- Monsieur Emmanuel SANTIAGO,
- et la Société PERFECTIS PRIVATE EQUITY représenté par Monsieur Gabriel FOSSORIER.

Il est rappelé que :

- Monsieur Alain OUELHADJ a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général Délégué le 5 mai 2009,
- Monsieur Eric MERGUI, nommé administrateur le 25 juin 2009, a démissionné à effet du 30 septembre 2009,
- Monsieur Nicolas MARTINEAU, administrateur, a été successivement nommé Directeur Général Délégué le 24 septembre 2009 puis Président Directeur Général le 23 décembre 2009.

b- Choix de modalité d'exercice de la Direction Générale

Monsieur Nicolas MARTINEAU assume les fonctions de Président et de Directeur Général depuis le 23 décembre 2009.

c- Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés en 2009

Vous trouverez ci-après un tableau synoptique des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au sein du Groupe et au sein d'autres entités.

Nicolas MARTINEAU Administrateur – Président Directeur Général (à compter du 23/12/09) Adresse professionnelle : 135, rue du Fossé Blanc – GENNEVILLIERS (92230) Détient directement 319.687 actions TECHNILINE	Echéance du mandat 2011
--	--

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

TECHNI CINE PHOT

Directeur Général
(jusqu'au 02/04/09)
Président (à compter du 30/09/09)

Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe

néant

PERFECTIS PRIVATE EQUITY – M. Gabriel FOSSORIER**Echéance du mandat****Administrateur****2011**

Adresse professionnelle : 3, rue Paul Cézanne – 75008 PARIS
Détient directement une action TECHNILINE

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe*néant***Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe****Perfectis Private Equity (représentée par M. Fossorier)**

LOTHAR FINANCE

Administrateur

AMONITE

Membre du C.S.

M. Gabriel FOSSORIER

PERFECTIS PRIVATE EQUITY

Président du Directoire

TRIENS FINANCE (eurl) – DUCAT FINANCE (eurl)

Gérant

SAM TOP

Président

DEDIENNE PLASTURGIE, PERFECT HOME, NEWTEC PACKAGING SAS,
FINANCIERE SAM

Membre du Conseil de

Surveillance

Emmanuel SANTIAGO**Echéance du mandat****Administrateur et Président Directeur Général (jusqu'au 23/12/09)****2011**

Adresse professionnelle : 135, rue du Fossé Blanc – GENNEVILLIERS (92230)
Détient directement une action TECHNILINE

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

TECHNI CINE PHOT

Président
(jusqu'au 02/04/09)**Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe**

CVO – HELICO PRESTO - SARL CINE - SCI JEAN LEMAISTRE - SCI LA PETITE
NOE - SCI KALYPSO - SCI THALIS - SCI TRINITY - SCI INFINITY - SCI KERBANGO
SCI REALITY - SCI. NOE D'ESTOLLES - SCI LES HESPERIDES - SCI CHATEAU
DE LA GROULAIS - SCI LES OURSINS - SCI ARKAMYS - SCI PLAINE ST DENIS -
SCI LES PORTES DE KERLANN - SCI LE SOLSTIS – SCI BAIE DES ANGES

Gérant

Alain OUELHADJ**échu par démission****Administrateur (du 01/01/09 au 05/05/09)**Détenion dans le capital : *non renseigné par l'administrateur***Autres mandats et fonctions au sein du Groupe**

TECHNI CINE PHOT

Directeur Général
(jusqu'au 02/04/09)**Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe***non renseigné par l'administrateur***Eric MERGUI****échu par démission****Administrateur (du 25/06/09 au 30/09/09)**Détenion dans le capital : *non renseigné par l'administrateur***Autres mandats et fonctions au sein du Groupe**

TECHNI CINE PHOT

Président
(du 02/04/09 au 30/09/09)**Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe***non renseigné par l'administrateur*

d- Ratification de cooptation

Monsieur Hervé COURVOISIER ayant été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 avril 2010 dans les conditions de l'article L 225-24, al. 1 du Code de commerce, il appartiendra à l'Assemblée Générale de se prononcer sur la ratification de cette nomination.

Nous vous précisons que Monsieur COURVOISIER a été coopté pour la durée restant à courir du mandat de l'administrateur démissionnaire (M. Eric MERGUI), soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes du dernier exercice écoulé.

3.1.2. Responsables du contrôle des comptes

La Société CONSTANTIN ASSOCIES exerce son mandat de Commissaire aux comptes titulaire jusqu'à la clôture de l'exercice 2010. Sa mission prendra fin en conséquence à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes dudit exercice.

Monsieur Gilles LE CORRE exerce son mandat de Commissaire aux comptes titulaire jusqu'à la clôture de l'exercice 2014. Sa mission prendra fin en conséquence à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes dudit exercice.

Le Cabinet CISANE exerce son mandat de Commissaire aux comptes suppléant jusqu'à la clôture de l'exercice 2010. Sa mission prendra fin en conséquence à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes dudit exercice.

La Société 2 ET 2 AUDIT exerce son mandat de Commissaire aux comptes suppléant jusqu'à la clôture de l'exercice 2014. Sa mission prendra fin en conséquence à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes dudit exercice.

3.1.3. Conventions

a- Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Les Commissaires aux comptes vous donneront lecture de leur rapport, lequel fait état :

- d'une convention nouvelle autorisée au cours de l'exercice 2009,
- et des conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2009.

b- Conventions visées à l'article L 225-39 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, dont l'objet ou les implications financières sont significatifs pour les parties, a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée aux Commissaires aux comptes.

3.1.4. Attribution de jetons de présence

Nous vous proposons d'allouer à votre Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, une somme globale de 12.000 €.

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

3.2.1. Structure du capital social - capital émis et capital autorisé non émis

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 5.963.413 €, il est divisé en 5.963.413 actions de 1 € de valeur nominale chacune, toute de même catégorie et portant même jouissance.

Nous vous rappelons qu'il n'y a eu aucune modification du capital au cours de l'exercice 2009.

Au cours de l'exercice 2009 comme au jour de la rédaction du présent rapport, il n'existe aucune délégation accordée par la collectivité des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Il n'est pas prévu de proposer à l'Assemblée Générale de doter le Conseil de quelconque délégation.

3.2.2. Répartition du capital et des droits de vote

a- Participations significatives

La géographie du capital au 31 décembre 2009 se trouve légèrement modifiée par rapport à celle du 31 décembre 2008, le premier actionnaire de référence conservant une participation de 39,95 % dans le capital social et le second actionnaire une participation de 13,00 % contre 15,50 % à la clôture du précédent exercice.

Compte tenu des titres bénéficiant d'un droit de vote double, qui à la date de rédaction du présent rapport sont au nombre de 2.801.695, nous ajoutons qu'au 31 décembre 2009, les actionnaires membres du Conseil d'Administration (*Management*) détiennent :

- directement 5,36 % des actions et 7,30 % des droits de vote,
- et indirectement 18,37 % des actions et 16,17 % des droits de vote.

A la clôture de l'exercice, le Groupe ne possède aucune action d'autocontrôle ni ne détient aucune action en propre.

b- Répartitions du capital social et des droits de vote

En fonction des informations disponibles et conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	Seuils de détention	
	au 19/04/10 actions : 5.963.413 droits de vote : 8.765.108	au 25/06/09 actions : 5.963.413 droits de vote : 8.749.905
le FCPR PERFECTIS 1	possède directement plus du tiers du capital et possède plus de 50 % des droits de vote	possède directement plus du tiers du capital et possède plus de 50 % des droits de vote
la Société CINE	possède directement plus de 10 % du capital et possède plus de 5 % des droits de vote	possède directement plus de 15 % du capital et possède plus du 10% des droits de vote
M. Emmanuel SANTIAGO	possède indirectement (via la société CINE) plus de 10 % du capital et possède plus de 5 % des droits de vote	possède indirectement (via la société CINE) plus de 15 % du capital et possède plus de 10 % des droits de vote
M. Nicolas MARTINEAU	possède directement plus de 5 % du capital et possède plus du 5 % des droits de vote	possède directement plus de 5 % du capital et possède plus de 5 % des droits de vote

3.2.3. Participations réciproques – articles L 233-29 et L 233-30 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'il n'existe pas de participations réciproques entre votre Société TECHNILINE et la Société TECHNICE PHOT.

3.2.4. Actionnariat des salariés

a) Il n'existe aucune participation des salariés au capital **au sens de l'article L 225-102 du Code de commerce** (actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-280 du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 3332-1 à L 3334-16 du Code du travail et par les salariés et anciens salariés au titre des privatisations et de la participation aux résultats de l'entreprise durant les périodes d'incessibilité).

Par ailleurs, et à la connaissance de votre Société, le nombre d'**actions dont les salariés et anciens salariés ont la libre disposition, souscrites ou achetées en dehors des cas visés à l'article L 225-102 du Code de commerce** (tel que défini au § ci-avant) s'élève au 31 décembre 2009 à plus de 5,30 % du capital social (actions au nominatif et actions au porteur).

b) Nous vous rappelons que pour se conformer à l'obligation triennale en matière d'épargne salariale édictée par l'article L 225-129-6, al. 2 du Code de commerce, il avait été présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2009 un projet tendant à procéder à une augmentation du capital social réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan de groupe visés par les articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail.

L'Assemblée Générale Extraordinaire avait rejeté cette résolution.

Ainsi la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire devra, en principe, être de nouveau consultée à ce titre au cours de l'année 2012, si tant est qu'à cette date la participation des salariés au travers d'une gestion collective demeure inférieure à 3 %.

3.2.5. Franchissements de seuil déclarés à la Société

Au cours de l'exercice 2009, la Société n'a été avisée d'aucun franchissement de seuils légaux de détention de son capital ou de ses droits de vote

3.2.6. Opérations réalisées sur les titres par des mandataires

Conformément aux dispositions légales, le tableau ci-après présente un état récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé par les mandataires sociaux et les personnes qui leurs sont étroitement liées (art. L 621-18-2 du Code monétaire et financier), dont la Société émettrice a eu connaissance.

Personnes concernées	Nature des transactions	Nombre d'actions	Montant cumulé des transactions
M. Emmanuel SANTIAGO et/ou personnes liées	Ventes	150.664	78.253,71 €

3.2.7. Evolution boursière du titre TECHNILINE

De manière globale, le cours de l'action TECHNILINE a été moins chaotique qu'au cours du précédent exercice. Au jour de la rédaction du présent rapport le cours semble s'être stabilisé aux alentours de + 0,60 € / + 0,65 €.

Il est à noter qu'au cours de l'année 2009, le volume des transactions a été sensiblement moins élevé qu'en 2008.

ACTION TECHINILINE				
Marché des titres	Code ISIN	Quotité et valeur nominale	Négociation	Cours au jour de l'introduction
NYSE ALTERNEXT	FR0010212480	1 action - 1,00 €	cotation par fixing quotidien à 15 heures 30 et en market maker	3,86 € /e 05.08.2005
Cotation au 31.12.2006 (à la clôture)				2,01 €
Cotation au 31.12.2007 (à la clôture)				1,72 €
Cotation au 31.12.2008 (à la clôture)				0,55 €
Cotation au 31.12.2009 (à la clôture)				0,56 €
Cours le plus haut				0,78 € (le 05.01.2009)
Cours le plus bas				0,40 € (les 19/20.02.2009)
Volume de transactions quotidiennes le plus important				29.305 titres (le 08.05.2009)
Volume de transactions quotidiennes le plus faible				1 titre (les 6/8/01/2009)

3.2.8. Documents d'information

Cette rubrique recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2009 et la réunion du Conseil d'Administration du 19 avril 2010 par la Société TECHNILINE.

a- Communiqués

Ces informations sont disponibles sur les deux sites suivants :

www.technicinephot.fr

www.euronext.com.

b- Documents de référence

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2009, il a en outre été publié les avis recensés ci-après.

Date	Bulletin des annonces légales et obligatoires	
	Parution	Publication
25.05.2009	BALO n° 60	Avis de réunion valant avis de convocation
08.06.2009	BALO n° 68	Avis de convocation de l'Assemblée Générale
03.06.2009	Les Affiches Parisiennes (92) n° 61	Avis de convocation de l'Assemblée Générale
11/12.06.2009	Les Affiches Parisiennes (92) n° 65	Avis – démission d'administrateur
9/10/07/2009	Les Affiches Parisiennes (92) n° 77	Avis post-assemblée sur les droits de vote
5.08.2009	Les Affiches Parisiennes (92) n° 87	Avis – nomination d'administrateur et de C.A.C.
27/28.02.2010	Les Affiches Parisiennes (92) n° 25	Avis – nomination de P.D.G.

Résultats 2008
Résultats semestriels 2009

6 mai 2009
25 novembre 2009

c- Informations déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Outre le dépôt des comptes sociaux annuels et consolidés, la Société a effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE durant l'exercice 2009 les dépôts suivants dans le cadre de l'accomplissement des formalités suite aux décisions prises par les organes compétents :

Date	Numéro	www.infogreffe.fr	Objet
25.06.2009	17910		Démission d'administrateur
13.08.2009	23850		Nomination d'administrateur, changement de C.A.C.
02.11.2009	31301		Démission d'administrateur
05.03.2010	7356		Changement de P.D.G.

3.2.9. Information financière régulière et accessible

Soucieuse d'améliorer la qualité et l'accessibilité de son information financière, la Société TECHNILINE fait appel de manière ponctuelle à l'agence de communication financière CALYPTUS pour accompagner la Société dans son devoir de communication avec ses actionnaires tout en lui permettant d'améliorer notamment ses moyens d'expression.

CALYPTUS 01 53 65 37 91
Mathieu Calleux *mathieu.calleux@calyptus.net*

Le responsable de l'information financière et des relations avec les actionnaires est le suivant :

TECHNILINE 01 40 10 55 55
Nicolas Martineau *n. martineau@technicinephot.com*

En outre la Société a pour listing sponsor sur le marché NYSE Alternext® la société EUROLAND FINANCE.

EUROLAND FINANCE 01 44 70 20 80
Julia Temin *jtemin@euroland-finance.com*

3.3. Renseignements de caractère général concernant la société

3.3.1. Forme juridique

TECHNILINE est une Société Anonyme depuis le 16 juin 2005.

3.3.2. Législation de l'émetteur

Française

3.3.3. Activité

La Société TECHNILINE, en plus de son rôle de coordination stratégique, exerce une fonction de

Holding et dispense des prestations. Elle possède la totalité du capital de sa filiale d'exploitation TECHNI CINE PHOT.

3.3.4. Date de constitution et d'expiration

La Société TECHNILINE a été constituée pour une durée de 99 années jusqu'au 4 novembre 2102, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

3.3.5. Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet :

- *la vente, la fabrication, l'importation, l'exportation, l'achat, la représentation de matériel électronique, photographique, cinématographique, optique, machines parlantes, matériel électrique et tout ce qui concerne les moyens d'expression visuelle et audiovisuelle et toutes les activités s'y rapportant ;*
- *l'assistance aux sociétés de son groupe dans les domaines commercial, administratif, gestion, stratégie de développement, marketing, finances, négociation ;*
- *et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.*

3.3.6. Immatriculation de la société

450 657 234 RCS NANTERRE (antérieurement au RCS de PARIS puis au RCS de BOBIGNY).

3.3.7. Consultations des documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au siège social 135, rue du Fossé Blanc à GENNEVILLIERS (92230), sur rendez-vous si possible.

3.3.8. Exercice social

Article 35 des statuts de la Société :

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3.3.9. Répartition statutaire des bénéfices

Article 37 des statuts de la Société :

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et une annexe. Il établit en outre un rapport de gestion écrit. Eventuellement, il établit les documents comptables prévisionnels dans les conditions prévues par la loi.

Ces documents sont mis à la disposition des Commissaires aux comptes dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

A compter de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et au moins pendant le délai de quinze jours qui précède la date de la réunion, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social des documents dont la communication est prévue par les lois et règlements en vigueur.

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la "réserve légale" est descendue au dessous de cette fraction.

L'Assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs ; elle détermine notamment la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes reportées par décision de l'Assemblée Générale sont inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

3.3.10. Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont régies par l'ensemble des dispositions légales édictées à ce sujet.

3.3.11. Seuil de détention du capital

Article 11 des statuts de la Société :

Toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à détenir une fraction égale ou supérieure à 5 % du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 5 % du capital social ou des droits de vote et ce, jusqu'à 50 % du capital social ou des droits de vote inclus, ou une fraction correspondant aux seuils prévus par la loi à l'article L 233-7 du Code de commerce, ainsi qu'au seuil de 95 % du capital social ou des droits de vote prévu par les règles du marché Alternext, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale à 5 % au moins du capital ou des droits de vote égale en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

Sauf si la loi ou toute autre disposition applicable en dispose autrement, les cessions de blocs de titres conduisant à la détention de la majorité des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donnent lieu à la mise en œuvre d'une garantie de cours, au sens de la réglementation boursière, pendant au moins dix jours de bourse.

Cette garantie de cours consiste dans l'obligation pour le ou les cessionnaire(s) du ou des bloc(s) visé(s) ci-dessus de se porter acquéreur, au cours auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours, de tous les titres présentés à la vente sur le marché sur lequel la société est cotée.

L'offre d'acquisition au titre de la garantie de cours sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition desdits titres devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, en comprenant les principales caractéristiques, conformément aux usages boursiers.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre.

Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, le ou les cessionnaire(s) du ou des bloc(s) visé(s) ci-dessus devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

Celui-ci devra également déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la société, en rapport avec les stipulations du présent article.

■

Nous allons vous donner lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs :

- aux comptes sociaux annuels,
- aux comptes consolidés,
- aux conventions visées aux articles L 225-38 et suivants et Code de commerce,

Nous espérons que les résolutions qui vous sont présentées recevront votre agrément.

Gennevilliers, le 19 avril 2010

**Le Conseil d'Administration,
Nicolas MARTINEAU, ès qualités**

Rapport sur le Projet de résolutions

1. ORDRE DU JOUR

Présentation du rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion du Groupe,

Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de l'exercice et sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce,

Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice 2009 et quitus aux administrateurs,

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009,

Affectation du résultat de l'exercice 2009,

Approbation des conventions et engagements réglementés,

Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,

Attribution de jetons de présence au Conseil d'Administration,

Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur,

Délégation de pouvoirs,

Questions diverses s'il y a lieu.

2. EXPOSE DES MOTIFS

Approbation des comptes sociaux annuels, affectation du résultat de l'exercice 2009 (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} résolutions)

Au vu des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale est appelée à approuver :

- les comptes sociaux annuels avec un compte de résultat qui fait ressortir pour l'exercice 2009 une perte de (24.516,15) €,
- et les comptes consolidés de l'exercice 2009 dont les principaux éléments figurent dans le présent document.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter en totalité la perte par imputation sur le poste « autres réserves ».

Conventions réglementées (4^{ème} résolution)

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial en application de la norme CNCC n° 5-103, §-25.

L'Assemblée Générale est appelée à statuer sur ce rapport, lequel fait état :

- d'une convention nouvelle autorisée au cours de l'exercice 2009,
- et des conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2009.

Au titre de la convention nouvelle, il est sollicité l'approbation de l'Assemblée Générale dans les formes et conditions prévues par l'article L 225-40, al. 2 du Code de commerce. Il est rappelé que lors de la mise aux voix de cette convention, les actions des intéressés (administrateurs, dirigeants, personne physique ou morale disposant de plus de 10 % des droits de vote), ne pourront être prises en compte pour le calcul du *quorum* et de la majorité conformément aux dispositions de l'article L 225-40, al. 4 dudit Code.

Approbation des dépenses visées par l'article 39-4 du C.G.I. (5^{ème} résolution)

Il sera demandé à l'Assemblée Générale de pendre acte du montant des dépenses et charges qualifiées de somptuaires par le Code général des impôts (art. 39-4), d'approuver ces dépenses et le montant de l'impôt correspondant.

Attribution de jetons de présence au Conseil d'Administration (6^{ème} résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'allouer au Conseil d'Administration la somme globale de 12.000 € à titre de jetons de présence pour l'exercice 2009. Il est précisé que ce montant entre intégralement dans la limite de déduction de l'assiette de l'IS.

Conformément à l'article R 225-33 du Code de commerce, il reviendra au Conseil de répartir librement entre ses membres la somme globale effectivement allouée par la collectivité des actionnaires.

Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur (7^{ème} résolution)

Lors de sa séance du 19 avril 2010, le Conseil d'Administration a nommé dans les conditions de l'article L 225-24, al. 1 du Code de commerce, un nouvel administrateur en la personne de :

Monsieur Hervé COURVOISIER

Né le 8 septembre 1951 à COLMAR (68), de nationalité française

Demeurant 23, domaine de la Tuilerie à MARCILLY-EN-VILLETTE (45240).

Les documents prescrits par l'article R 225-83, 5° du Code de commerce relatifs à cette nomination seront fournis au sein de l'avis de convocation.

Délégation de pouvoirs (8^{ème} résolution)

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

3. PROJET DE RESOLUTIONS SOUMIS À APPROBATION

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice 2009 et quitus aux administrateurs*). — L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels,

approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009 et clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir une perte de (24.516,15) €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs demeurant à ce jour en fonction quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés*). — L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion du Groupe ;
- et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009 et clos le 31 décembre 2009 se soldant par un résultat net consolidé négatif pour (1.782.382,77) € et établis conformément aux dispositions des articles L 357-1 et suivants du Code de commerce, tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2009*). — L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en totalité la perte de l'exercice ressortant à (24.516,15) € par imputation sur le poste « autres réserves ».

Enfin, et pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte du montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts (pour les personnes physiques), au titre des trois exercices précédents :

	2006 01/01/06 – 31/12/06	2007 01/01/07 – 31/12/07	2008 01/01/08 – 31/12/08
Dividende par action	0,10 €	0,08 €	Néant

Quatrième résolution (*Conventions et engagements réglementés*). — L'Assemblée Générale :

- connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu à l'article L 225-40 du Code de commerce,
- et prenant acte que les actions appartenant à M. Nicolas MARTINEAU, intéressé au sens de l'article L 225-40, al. 4 du Code de commerce, ne sont pas prises en compte pour le calcul du *quorum* et de la majorité au titre du vote de la présente résolution,

statue sur ce rapport et approuve, dans les formes et conditions de l'article L 225-40, al. 2 du Code de commerce, les engagements pris à l'égard de M. Nicolas MARTINEAU.

L'Assemblée Générale prend acte en outre des informations relatives aux conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cinquième résolution (*Dépenses visées par l'article 39-4 du Code général des impôts*). — L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration statuant en

application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, prend acte du montant des dépenses et des charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts et du montant de l'impôt correspondant, et approuve ces dépenses et charges.

Sixième résolution (*Attribution de jetons de présence*). — L'Assemblée Générale, fixe le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice 2009 à la somme de 12.000 €, à répartir entre ses membres.

Septième résolution (*Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur*). — L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la nomination en qualité d'administrateur de la Société, de Monsieur Hervé COURVOISIER, né le 8 septembre 1951 à COLMAR (68), de nationalité française et demeurant 23, domaine de la Tuilerie à MARCILLY-EN-VILLETTE (45240), pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes du dernier exercice écoulé.

Huitième résolution (*Pouvoirs pour formalités*). — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra, et d'une manière générale de faire tout le nécessaire.

■

Gennevilliers, le 19 avril 2010

**Le Conseil d'Administration,
Nicolas MARTINEAU, ès qualités**

Rapports des Commissaires aux comptes

Gilles LE CORRE
1, rue d'Ouessant
35760 SAINT GREGOIRE

CONTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
114, rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET

TECHNILINE

Société Anonyme
135, rue du Fossé Blanc
92230 GENNEVILLIERS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TECHNILINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède à chaque clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des mali techniques et des titres de participation en fonction de la valeur d'inventaire de votre filiale, selon les modalités décrites respectivement dans les paragraphes *Immobilisations incorporelles* et *Immobilisations financières* de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Saint-Grégoire et Levallois-Perret, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Gilles LE CORRE

CONSTANTIN ASSOCIES

Jean Paul SEGURET

Gilles LE CORRE
1, rue d'Ouessant
35760 SAINT GREGOIRE

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
114, rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET

TECHNILINE

Société Anonyme
135, rue du Fossé Blanc
92230 GENNEVILLIERS

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TECHNILINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe constitue des dépréciations sur les stocks détenus si la valeur vénale est

inférieure au coût de revient, selon les modalités décrites dans la note 6.4.3.4 « Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces dépréciations et nous avons vérifié que cette note donnait une information appropriée.

- Les impôts différés actifs ont été évalués conformément aux règles et méthodes décrites dans la note 6.4.3.6 « Impôts différés » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités d'estimation des prévisions de résultats fiscaux et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que cette note donnait une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Saint-Grégoire et Levallois-Perret, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Gilles LE CORRE

CONSTANTIN ASSOCIES

Jean Paul SEGURET

Gilles LE CORRE
1, rue d'Ouessant
35760 SAINT GREGOIRE

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
114, rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET

TECHNILINE
Société Anonyme
135, rue du Fossé Blanc
92230 GENNEVILLIERS

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• ***Avec Nicolas MARTINEAU***

Votre conseil d'administration du 23 décembre 2009 a autorisé Nicolas MARTINEAU, Président de votre société :

- à conclure avec votre filiale TECHNINEPHOT un accord aux fins de porter la rémunération de Nicolas MARTINEAU à un montant annuel brut de 120.000 €, assortie d'une prime variable d'un montant maximal de 75.000 € en fonction du résultat courant avant impôt sur les sociétés ;
- à souscrire auprès de toute compagnie d'assurance de son choix une garantie sociale des chefs d'entreprise dite « GSC » à son profit et à le garantir contre toute perte de son mandat

social et/ou rupture de son contrat de travail durant le délai de carence avant la prise en charge effective totale du nouveau régime.

Administrateur intéressé : Nicolas MARTINEAU

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• ***Avec la Sarl CINE***

Votre société a conclu avec la Sarl CINE une convention de prestations de services à compter du 1^{er} avril 2007. Au terme de cette convention Sarl CINE facture à TECHNILINE un montant annuel forfaitaire de :

- Honoraires	129.000 €
- Frais de déplacement	52.200 €

Au titre de l'exercice 2009, le montant facturé s'est élevé à 160.300 € frais de déplacement inclus. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2009.

• ***Avec la société TECHNICINEPHOT***

Votre société a conclu avec sa filiale TECHNICINEPHOT une convention de trésorerie.

Au 31 décembre 2009, votre société met à la disposition de sa filiale un montant de 58.058 €.

Au titre de l'exercice 2009, les intérêts facturés par TECHNICINEPHOT à votre société se sont élevés à 6.959,43 €.

Saint-Grégoire et Levallois-Perret, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Gilles LE CORRE

CONSTANTIN ASSOCIES

Jean Paul SEGURET

Éléments Comptables et financiers

TECHNILINE S.A.

Comptes annuels

Au 31/12/2009

Sommaire

1 Bilan actif	3
2 Bilan passif	4
3 Compte de résultat	5
4 Annexe	7

1 BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Amort. Ou Prov.	Montant Net	Au : 31/12/2008
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	5 434 232		5 434 232	5 434 232
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total	5 434 232	-	5 434 232	5 434 232
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. Techniques, mat et out industriels				
Autres immobilisations corporelles			-	13 052
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total	-	-	-	13 052
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations	4 345 297		4 345 297	4 344 797
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	4 345 297	-	4 345 297	4 344 797
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	9 779 529	-	9 779 529	9 792 081
Actif Circulant				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	63 490		63 490	-
Autres créances	200 518		200 518	727 937
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total	264 008	-	264 008	727 937
Divers				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	298 030		298 030	591 775
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	63 030		63 030	18 808
Total	361 060	-	361 060	610 583
Charges constatées d'avance			-	2 886
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	625 068	-	625 068	1 341 406
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF	10 404 597	-	10 404 597	11 133 487

(1) Dont droit au bail

(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières

(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

1 BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 5 963 413)	5 963 413	5 963 413
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 909 104	2 909 103
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	101 476	62 160
Réserves statutaires		
Réserves réglementées		
Autres réserves	854 610	107 607
Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	- 24 517	786 319
Situation nette avant répartition	9 804 087	9 828 603
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	9 804 087	9 828 603
Autres fonds propres		
Titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	-	-
Total	-	-
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	571 649	858 290
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 918	400 767
Total	576 567	1 259 057
Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22963	44702
Dettes fiscales et sociales	980	1125
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Total	23 943	45 827
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	600 510	1 304 884
Ecart de conversion passif		
TOTAL DU PASSIF	10 404 597	11 133 487

Crédit-bail immobilier

Crédit-bail mobilier

Effets portés à l'escompte et non échus

Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an
à moins d'un an

Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) dont comptes courants créditeurs

3 COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : biens et services	180 562		180 562	316 998
Chiffre d'affaires net	180 562	0	180 562	316 998
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opération à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				1 217
Autres produits				213
Total			180 562	318 428
Charges d'exploitation				
Marchandises : Achats				
Variation de stocks				
Matières premières et autres approvisionnements : Achats				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (3)			251 980	342 947
Impôts, taxes et versements assimilés			5 024	11 943
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation				
- Sur Immobilisations (amortissements et provisions)			5 951	12 000
- Sur actif circulant				
- Pour risques et charges				
Autres charges			12 000	12 000
Total			274 955	378 890
Résultat d'exploitation		A	- 94 393	- 60 462
Opérations communes				
Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers				
Produits financiers de participations (4)				484 166
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				22 509
Autres intérêts et produits assimilés (4)			3 660	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			3 660	506 675
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêt et charges assimilées (5)			51 233	73 815
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cession de valeur mobilières de placement				
Total			51 233	73 815
Résultat financier		D	- 47 573	432 860
Résultat courant avant impôts (A+B-C+D)		E	- 141 966	372 398

	Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 938	10 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total	5 938	10 000
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		1 097
Charges exceptionnelles sur opération en capital	7 101	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total	7 101	1 097
Résultat exceptionnel	F - 1 163	8 903
Participation des salariés au résultat	G	
Impôt sur les bénéfices	H - 118 612	- 405 017
Bénéfice ou perte (E+F-G-H)	- 24 516	786 319

Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
Redevances crédit-bail mobilier

TECHNILINE S.A.

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2009
Montants exprimés en EUR

ANNEXE DES COMPTES

Table des matières

1	<i>Faits majeurs</i>	1
1.1	Evènements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
2	<i>Informations relatives au bilan</i>	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	2
2.1.4	Immobilisations corporelles	2
2.1.5	Immobilisations financières	2
2.1.6	Créances	5
2.2	Passif	5
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	5
2.2.2	Capital	5
2.2.3	Provisions pour risques et charges	6
2.2.4	Dettes financières	6
2.2.5	Autres dettes	6
2.2.6	Comptes de régularisation	6
3	<i>Informations relatives au compte de résultat</i>	7
3.1	Le chiffre d'affaires	7
3.2	Résultat financier	7
3.3	Impôt sur les bénéfices	7
3.3.1	Ventilation	7
4	<i>Autres informations</i>	8
4.1	Engagements financiers	8
4.2	Effectif moyen	8

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Monsieur MARTINEAU devient en cette fin d'année 2009 le Président du conseil d'administration de la société TECHNILINE.

Après avoir constaté que les objectifs définis par les covenants bancaires n'aient pas été respectés, des négociations sont engagées avec les deux banques concernées, aux fins d'obtenir un waiver et respecter les termes initiaux de l'emprunt

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés de Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût moyen pondéré,

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale, et font l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, Voir Annexe 1

2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Mali technique

Ce mali de 5 434 232 euros est issu de l'opération de dissolution-confusion de la SAS Groupe Ciné Phot en 2005.

Ce mali technique fait l'objet d'un test de valeur lors de chaque clôture. Le cas échéant une dépréciation est constatée en fonction des résultats du test.

2.1.3.2 Amortissement

Les logiciels et progiciels sont amortis en linéaire ou dégressif sur 2-3 ans.

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Evaluation

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge.

2.1.4.2 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2-5 ans

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Titres de filiales

Les titres sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition et font l'objet d'une provision le cas échéant

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en %	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus 1. Filiale (à détailler)(+ 50% du capital détenu par la société)											
SAS Techni Ciné Phot	1 600 000	6 898 071	100,00	4 345 297	4 345 297			47 612 415	1 413 926		
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)											

2.1.5.2 Créances immobilisées

Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations TCP	4 345 297	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commande		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	58 058	
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie actifs		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Charges financières	6 959	
Produits financiers		

2.1.6 Créances

2.1.6.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	5 963 413			5 963 413
Primes, réserves	3 078 871	786 319		3 865 190
Report à nouveau				-
Résultat	786 319	- 24 516	786 319	- 24 516
Subventions d'investissement				-
Provisions règlementées				-
Autres				-
Total	9 828 603	761 803	786 319	9 804 087

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5.963.413 actions de 1 euro de valeur nominale.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	5 963 413	1 €
Mouvements :		
Augmentation :		
Position de fin d'exercice	5 963 413	1 €

2.2.2.2 Autres informations significatives

- Lors de son introduction sur le marché boursier de l'alternext en 2005, la société a décidé d'attribuer gratuitement un bon de souscription d'action pour chaque action détenue. Trois BSA donnent le droit de souscrire deux actions Techniline de 1 euro de valeur nominale au prix de 3,5 euros chacune, soit 1 075 194 actions.
- Selon les termes de la lettre de mission signée avec le cabinet de commissariat aux comptes Constantin-Deloitte, le montant des honoraires 2009 s'élève à 18 595 €.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

Néant

2.2.4 Dettes financières

2.2.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3

2.2.5 Autres dettes

2.2.5.1 Classement par échéance

Tableau 2057, voir Annexe 3

2.2.6 Comptes de régularisation

2.2.6.1 Composition des produits constatés d'avance

Néant.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Le chiffre d'affaires

Les 180 562 € sont uniquement relatifs à des prestations de services France.

3.2 Résultat financier

Le résultat financier est de - 47 572 € se décomposant comme suit :

- Dividendes reçus de Techni Ciné Phot	+	0 €
- Intérêts des comptes courants	-	6.959 €
- Gains de change	+	0 €
- Intérêts des emprunts	-	44 254 €
- Intérêts bancaires	-	19 €
- Revenu des valeurs mobilières	+	3.660 €

3.3 Impôt sur les bénéfices

3.3.1 Ventilation

Techniline a opté pour l'intégration fiscale avec sa filiale Techni Ciné Phot en 2005.

Au 31 décembre 2009, une créance sur le Trésor d'un montant de 118 612 € est constatée, créance liée aux acomptes d'impôt société. Il s'agit d'une créance de carry-back.

4 *Autres informations*

4.1 **Engagements financiers**

Engagements donnés : nantissement de 25% des actions Techni Ciné Phot en garantie des emprunts

4.2 **Effectif moyen**

Néant.

TECHNILINE S.A.

Comptes consolidés

Au 31/12/2009

SA Techniline

135 rue du Fossé Blanc - 92230 Gennevilliers

Ce rapport contient 27 pages

Sommaire

1 Bilan consolidé	3
2 Compte de résultat consolidé	4
3 Tableau de flux de trésorerie	5
4 Situation financière	6
5 Variation des capitaux propres	7
6 Annexe aux comptes consolidés	8
6.1 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009	8
6.1.1 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2009	8
6.2 Faits majeurs de l'exercice	9
6.3 Evènements postérieurs à l'exercice	9
6.4 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	10
6.4.1 Référentiel comptable	10
6.4.2 Modalités de consolidation	10
6.4.3 Méthodes et règle d'évaluation	11
6.5 Explication des postes du bilan et du compte de résultat pro forma	14
6.5.1 Analyse des écarts d'acquisition	14
6.5.2 Analyse des immobilisations	14
6.5.3 Variation des immobilisations	15
6.5.4 Variation des amortissements	16
6.5.5 Détail des stocks et en-cours	16
6.5.6 Détail des créances clients et autres créances	17
6.5.7 Détail des dépréciations de l'actif circulant	17
6.5.8 Disponibilités	17
6.5.9 Capitaux propres consolidés	18
6.5.10 Analyse du résultat	19
6.5.11 Provisions pour risques et charges-détail par nature	20
6.5.12 Impôts différés	21
6.5.13 Ventilation des emprunts et des dettes financières	22
6.5.14 Ventilation des emprunts auprès des établissements de crédit	22
6.5.15 Détail des fournisseurs et des autres dettes	23
6.5.16 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	23
6.5.17 Résultat financier	24
6.5.18 Résultat exceptionnel	25
6.5.19 Impôt	26
6.5.20 Engagements	27
6.5.21 Effectifs moyens	27
6.5.22 Analyse des charges de personnel	27

Les montants sont en milliers d'euros

1 Bilan consolidé

Actif	Note N°	31/12/2009	31/12/2008
Montants en K €			
Actif immobilisé :		2 967	3 694
Ecart d'acquisition	6.5.1	342	586
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	6.5.2	464	622
Immobilisations corporelles	6.5.2	720	1 158
Immobilisations financières	6.5.2	1 441	1 328
Titres mis en équivalence			
Actif circulant :		14 626	23 613
Stocks et en-cours	6.5.5	3 413	5 008
Clients et comptes rattachés	6.5.6	7 564	11 017
Autres créances et comptes de régularisation		1 894	4 271
Valeurs mobilières de placement		398	691
Disponibilités	6.5.8	1 357	2 626
Total de l'actif		17 593	27 307

Passif	Note N°	31/12/2009	31/12/2008
Montants en K €			
Capitaux propres totaux :	5	7 231	9 013
<i>Capitaux propres (part du groupe)</i>	5	7 231	9 013
Capital	5	5 963	5 963
Primes	5	2 909	2 909
Réserves consolidées	5	141	1 392
Report à nouveau	5		
Résultat consolidé	5	- 1 782	- 1 251
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges :	6.5.11	207	210
Dettes :		10 155	18 084
Emprunts et dettes financières	6.5.13	1 309	1 970
Fournisseurs et comptes rattachés	6.5.15	4 146	6 876
Autres dettes et comptes de régularisation		4 700	9 238
Total du passif		17 593	27 307

2 Compte de résultat consolidé

Montants en K €	Note N°	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires :	6.5.16	47 612	56 346
Autres produits d'exploitation		684	544
Achats consommés		- 38 379	- 43 090
Charges de personnel		- 3 602	- 4 060
Autres charges d'exploitation		- 4 616	- 7 384
Impôts et taxes		- 1 571	- 1 766
Dotations aux amortissements et provisions		- 1 481	- 1 300
Résultat d'exploitation		- 1 353	- 710
Charges et produits financiers	6.5.17	- 252	- 708
Résultat courant des entreprises intégrés		- 1 605	- 1 418
Charges exceptionnelles		- 88	- 13
Produits exceptionnels		9	10
Charges et produits exceptionnels	6.5.18	- 79	- 3
Impôts sur les résultats	6.5.19	146	413
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	6.5.1	- 244	- 244
Résultat net des entreprises intégrées		- 1 782	- 1 252
Résultat net de l'ensemble consolidé		- 1 782	- 1 252
Résultat net (part du groupe)		- 1 782	- 1 252
Résultat par action		-0,30	-0,21
Résultat dilué par action		-0,30	-0,21

3 Tableau de flux de trésorerie

	DETAIL	31/12/2009	31/12/2008
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</i>			
Résultat net		- 1 782	- 1 252
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions		1 233	1 237
- Variation des impôts différés		26	- 8
- Plus-values de cession, nettes d'impôts		9	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		- 514	- 23
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation des frais financiers (Interets courus non échus)		-	- 20
Produits constatés d'avance		- 2	18
Variation des stocks		1 261	2 470
Variation des créances liées à l'activité		5 782	1 768
Variation des dettes liées à l'activité		- 7 254	2 177
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		- 213	6 413
Flux net de trésorerie généré par l'activité		- 727	6 390
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</i>			
Acquisitions d'immobilisations		- 178	- 1 559
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts		6	8
Incidence des variations de périmètre			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 172	- 1 551
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</i>			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			- 477
Dividendes versés aux actionnaires des sociétés intégrées			
Augmentation de capital en numéraire			
Emissions d'emprunts		-	-
Remboursements d'emprunts		- 660	- 879
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		- 660	- 1 356
Variation de trésorerie		- 1 559	3 483
Trésorerie d'ouverture		3 310	- 174
Trésorerie de clôture		1 751	3 310
Incidence des variations de cours des devises			

4 Situation financière

Montants en K €	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Immobilisations incorporelles brutes	842	894	- 52
Ecart d'acquisition	1 705	1 705	-
Immobilisations corporelles brutes	2 781	2 798	- 17
Créances financières	1 441	1 328	113
Impôts différés actifs	28	54	- 26
Total des emplois	6 797	6 779	18
Capitaux propres	7 230	9 013	- 1 783
Amortissements immobilisations incorporelles	377	272	105
Amortissements immobilisations corporelles	2 062	1 640	422
Amortissements écarts d'acquisition	1 362	1 119	243
Provisions pour risques, charges et restructuration	207	210	- 3
Dettes financières	1 306	1 956	- 650
Total des ressources	12 544	14 210	- 1 666
FONDS DE ROULEMENT	5 747	7 431	- 1 684
Stocks bruts	4 153	5 414	- 1 261
Autres créances client brutes	8 032	12 073	- 4 041
Créances hors exploitation sans impôts différés actifs	1 706	3 446	- 1 740
Charges constatées d'avance	38	47	- 9
Total des emplois	13 929	20 980	- 7 051
Dettes d'exploitation	5 293	8 301	- 3 008
Dettes diverses	3 554	7 815	- 4 261
Provisions sur actifs circulants	1 085	736	349
Intérêts courus sur emprunts	1	7	- 6
Total des ressources	9 933	16 859	- 6 926
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3 996	4 121	- 125
Valeurs mobilières de placement	397	691	- 294
Disponibilités	1 357	2 626	- 1 269
Découverts bancaires	3	7	- 4
TRESORERIE NETTE	1 751	3 310	- 1 559

5 Variation des capitaux propres

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres					Total des capitaux propres - part du groupe
Situation à la clôture					Ecarts de conversion	Ecarts de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Autres variations	Total Autres	
Exercice 31/12/2006	5 963	2 909	859	989	-	-	-	-	-	10 720
Affectation du résultat N-1			392	- 989						- 597
Résultat de l'exercice				621						621
Variations du capital de l'entreprise consolidante	-								-	-
Exercice 31/12/2007	5 963	2 909	1 251	621	-	-	-	-	-	10 745
Affectation du résultat N-1			141	- 621						- 480
Résultat de l'exercice				- 1 251						- 1 251
Variations du capital de l'entreprise consolidante										-
Exercice 31/12/2008	5 963	2 909	1 392	- 1 251	-	-	-	-	-	9 014
Affectation du résultat N-1			- 1 251	1 251						-
Résultat de l'exercice				- 1 782						- 1 782
Variations du capital de l'entreprise consolidante										-
Exercice 31/12/2009	5 963	2 909	141	- 1 782	-	-	-	-	-	7 231

6 Annexe aux comptes consolidés

6.1 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

6.1.1 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2009

Le périmètre de consolidation de SA Techniline se compose de :

	Méthode de consolidation	N° Siren	% intérêts	Durée exercice	Durée exercice précédent
Société mère SA Techniline 135 rue du Fossé Blanc 92330 Gennevilliers	Mère	450 657 234	100	12 mois	12 mois
Société intégrée SASU Techni Ciné Phot 135 rue du Fossé Blanc 92330 Gennevilliers	Intégration globale	662 051 663	100	12 mois	12 mois

6.2 Faits majeurs de l'exercice

Deux plans sociaux ont été opérés en 2009 afin de réduire de façon significative les coûts de structure du groupe

La société s'est restructurée afin de pouvoir s'adapter à la baisse de son Chiffre d'affaires.

Après avoir constaté que les objectifs définis par les covenants bancaires n'aient pas été respectés, des négociations sont engagées avec les deux banques concernées, aux fins d'obtenir un waiver et respecter les termes initiaux de l'emprunt

6.3 Evènements postérieurs à l'exercice

Aucun événement n'est à signaler.

6.4 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.4.1 Référentiel comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux principes français d'établissement et de présentation des comptes consolidés définis par la loi n°85-11 du 3 janvier 1985, par décret n°86-221 du 17 février 1986 et du règlement n°99-02 du Comité de la réglementation comptable.

Les comptes consolidés du groupe SA Techniline sont établis en K€uros (K€).

6.4.2 Modalités de consolidation

6.4.2.1 Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2009 et porte sur une période de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2009.

Toutes les participations significatives dans lesquelles SA Techniline assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires";
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

6.4.2.2 Détermination de l'écart d'acquisition

L'écart d'évaluation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités de la société consolidée à la date de l'acquisition) est, le cas échéant, affecté aux postes appropriés du bilan consolidé (évaluation à la "juste valeur"). L'affectation de cet écart aux éléments identifiables de l'actif et du passif se fait sur une période n'excédant pas la fin du premier exercice complet suivant l'acquisition.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan sous la rubrique "Ecart d'acquisition". Les écarts d'acquisition sont amortis de façon linéaire sur la durée de vie prévisible des activités acquises, dont la limite est fixée à 20 ans. Dans le cas où la valeur des éléments identifiables excède l'écart d'évaluation, l'affectation est limitée à ce dernier.

6.4.2.3 Date de clôture

La date de clôture constatée dans le groupe est le 31 décembre 2009.

6.4.3 Méthodes et règle d'évaluation

6.4.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations figurent au bilan, à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilisation estimée.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Aménagement des constructions	20 ans
- Matériel et outillage	5 à 10 ans
- Matériel de manutention	4 à 5 ans
- Divers installations et agencements	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

6.4.3.2 Participations non consolidées

Toutes les participations significatives sont consolidées.

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont évalués à leur coût d'acquisition; sous déduction éventuelle de provisions pour dépréciation. Ces dernières tiennent compte de la quote-part des capitaux propres ou des perspectives de rentabilité, le cas échéant.

6.4.3.3 Contrats de location-financement

Les contrats significatifs ont été retraités. Les modalités de ce retraitement sont :

- Enregistrement du bien en immobilisation corporelle à l'actif du bilan consolidé.
- Comptabilisation en contrepartie de l'emprunt au passif du bilan consolidé.
- Annulation de la redevance enregistrée en charges d'exploitation et comptabilisation d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt.

En l'occurrence les contrats de crédit-bail sur les matériels spécifiques (caméra...) sont retraités depuis le 1 janvier 2005.

6.4.3.4 Stocks

- Les stocks représentent les matériels photographiques et cinématographiques.
- Ils sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constatée quand la valeur vénale est inférieure au coût de revient.

6.4.3.5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables. Ces provisions comprennent l'ensemble des engagements en matière de retraite du groupe et pour l'ensemble des effectifs.

Pour obtenir les indemnités estimées, les indemnités théoriques sont pondérées de différents coefficients : temps à passer/temps passé, probabilité de présence du salarié dans la société lors de son départ en retraite.

6.4.3.6 Les impôts différés

Ont été enregistrées au bilan et au compte de résultat consolidés les impositions différées calculées sur les différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan et notamment liées aux :

- Décalages temporaires, entre, d'une part, la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et d'autre part, leur inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur (Organic, indemnités de départ en retraite...).
- Déficit fiscal reportable (lorsque leur utilisation future est probable).
- Retraitements induits par la consolidation (évaluations à la "juste valeur" des acquisitions de filiales, comptabilisation des engagements retraites, ...).

La prise en compte de l'impôt différé a été effectuée par la méthode du report variable. Dans cette méthode, il ressort que l'incidence éventuelle des décalages dans le temps est calculée et présentée soit comme une dette d'impôts à payer dans le futur, soit comme une créance représentative d'avances sur impôts futurs. Le taux d'impôt différé est de 33,33%.

6.4.3.7 Elimination des opérations entre entreprises consolidées

Les comptes consolidés doivent fournir une information financière sur le groupe, comme si ce dernier ne constituait qu'une seule entreprise.

Aussi, les opérations intervenues entre sociétés consolidées ont été éliminées afin de ne conserver que les transactions réalisées avec les tiers étrangers.

6.4.3.8 Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est effectué en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, lequel exclut le nombre moyen pondéré d'actions propres détenues par la société au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action se calcul comme suit :

- Actions au 31 décembre 2009 :	5 963 413
- Actions rattachées aux BSA :	-
	<hr/>
	5 963 413

6.4.3.9 Définition de la trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie

La trésorerie est composée des éléments suivants : caisses, soldes bancaires disponibles, valeurs mobilières de placement.

6.5 Explication des postes du bilan et du compte de résultat pro forma

6.5.1 Analyse des écarts d'acquisitions

Montants en K€	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
Ecarts d'acquisition positifs	1 705	1 363	342
Total	1 705	1 363	342

6.5.2 Analyse des immobilisations

Montants en K€	Valeurs brutes	Amortissements	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences	667	290	377	510
Droit au bail				
Fonds de commerce	175	88	87	113
Autres immobilisations incorporelles	1 705	1 363	342	586
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total	2 547	1 741	806	1 209
Immobilisations corporelles				
Construction				
Immobilisations techniques en crédit-bail	2 318	1 780	538	958
Installations techniques	188	118	70	104
Autres immobilisations corporelles	276	164	112	96
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Total	2 782	2 062	720	1 158
Immobilisations financières				
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 441		1 441	1 328
Total	1 441	-	1 441	1 328

6.5.3 Variation des immobilisations

Montants en K€	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences	670		2	668
Droit au bail				
Fonds de commerce	225		50	175
Autres immobilisations incorporelles	1 704			1 704
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total	2 599	-	52	2 547
Immobilisations corporelles				
Construction				
Immobilisations techniques en crédit-bail	2 318			2 318
Installations techniques	188	7	7	188
Autres immobilisations corporelles	292	57	73	276
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Total	2 798	64	80	2 782
Immobilisations financières				
Titres de participation non consolidés				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 327	114		1 441
Total	1 327	114	-	1 441

6.5.4 Variation des amortissements

Montants en K€	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Amort/ Immobilisations incorporelles				
Amort/ Frais d'établissement				
Amort/ Frais de développement				
Amort/ Concessions, brevets, licences	160	130		290
Amort/ Fonds de commerce	112	26	50	88
Amort/ Autres immobilisations incorporelles	1 119	244		1 363
Total	1 391	400	50	1 741
Amort/ Immobilisations corporelles				
Amort/ Construction				
Amort/ Installations techniques	84	34		118
Amort/ Immobilisations techniques en crédit-bail	1 360	420		1 780
Amort/ Autres immobilisations corporelles	196	34	66	164
Total	1 640	488	66	2 062

6.5.5 Détail des stocks et en-cours

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Valeurs brutes				
Marchandises	5 414	4 153	5 414	4 153
Total	5 414	4 153	5 414	4 153
Provisions pour dépréciation				
Marchandises	406	740	406	740
Total	406	740	406	740
Valeurs nettes				
Marchandises	5 008	3 413	5 008	3 413
Total	5 008	3 413	5 008	3 413

6.5.6 Détail des créances clients et autres créances

Valeurs brutes	31/12/2008	31/12/2009	<1 an	>1 an
Avances et acomptes versés				
Clients et comptes rattachés	11 017	7 909	7 909	
Créances sociales	17	4	4	
Créances fiscales	838	515	515	
Débiteurs divers	2 608	1 191	1 191	
Créances fiscales IS	654	119	119	
Charges constatées d'avance	47	37	37	
<i>Sous-total</i>	15 181	9 775	9 775	-
Impôt différé actif	54	28	28	
Total	15 235	9 803	9 803	-

6.5.7 Détail des dépréciations de l'actif circulant

	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Clients et comptes rattachés	330	97	82	345
Total	330	97	82	345

6.5.8 Disponibilités

Montant en k€	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières	397	691
Disponibilités	1 357	2 626
Total	1 754	3 317

6.5.9 Capitaux propres consolidés

Montants en K€	SA Techniline	SAS TCP	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres sociaux des sociétés intégrées	9 804	7 084	16 888	18 327
Opérations de retraitements :				
- Activation des frais d'acquisition sur titres			-	-
- Amortissement des fonds de commerce	-	87	- 87	- 112
- Ecart de conversion			-	4
- Frais d'établissement			-	-
- Crédit bail		45	45	150
- Provision pour pensions et retraites	-	207	- 207	- 210
- Impôts différés		28	28	54
- Ajustement n-1			-	7
Retraitements	-	- 221	- 221	- 121
Capitaux propres retraités	9 804	6 863	16 667	18 206
Elimination opérations internes :				
- Dividendes			-	-
- Annulation des fonds de commerce sur fusions internes	- 5 434		- 5 434	- 5 434
- Provisions sur titres consolidés			-	-
- Impôts différés			-	-
Capitaux propres après éliminations	4 370	6 863	11 233	12 772
Ecarts d'acquisition		342	342	586
Elimination des titres des sociétés intégrées	-	4 345	- 4 345	- 4 345
Intérêts minoritaires			-	-
Capitaux propres consolidés	4 370	2 860	7 231	9 013

6.5.10 Analyse du résultat

Montants en K€	SA Techniline	SAS TCP	31/12/2009	31/12/2008
Résultat social des sociétés intégrées	- 25	- 1 413	- 1 438	- 388
Opérations de retraitements :				
- Activation des frais d'acquisition sur titres			-	-
- Frais d'établissement			-	-
- Amortissement des fonds de commerce		- 25	- 25	- 25
- Neutralisation de la perte sur fonds de commerce TSA			-	-
- Crédit bail		- 103	- 103	- 44
- Ecart de conversion		- 4	- 4	- 5
- Provision pour pensions et retraites		4	4	78
- Annulation du boni/mali de fusion			-	-
- Autres			-	-
- Impôts différés		28	28	9
Retraitements	-	- 100	- 100	- 143
Résultat retraité	- 25	- 1 513	- 1 538	- 531
Elimination opérations internes :				
- Dividendes			-	477
- Annulation plus value sur cession des titres GCP par TSA			-	-
- Annulation du boni de fusion			-	-
- Provisions sur titres consolidés			-	-
Résultat après éliminations	- 25	- 1 513	- 1 538	- 1 008
Mise en équivalence				
Quote-part sociétés intégrées proportionnellement			-	-
Amortissements des écarts d'acquisitions		- 244	- 244	- 244
Intérêts minoritaires			-	-
Capitaux propres consolidés	- 25	- 1 757	- 1 782	- 1 252

6.5.11 Provisions pour risques et charges - détail par nature

Montants en K€	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	211		4	207
Provisions pour litiges				
Autres provisions pour risques et charges				
Total	211	-	4	207

6.5.12 Impôts différés

La prise en compte, au 31 décembre 2009, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu poste par poste, les incidences suivantes :

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Impôts différés actif	28	54	- 26
Impôts différés passif			-
Impact sur les réserves consolidées			-
Impact sur le résultat consolidé			-

Impôt différé actif en K€	31/12/2008	Impact Résultat	31/12/2009
Organic	30	- 5	25
Indemnités de départ à la retraite	70	- 1	69
Plus-values latentes sur SICAV	3	2	5
Activation des déficits	-		-
Prov Risques et charges non déductibles	-		-
Effort construction	-		-
Reprise provision licenciement non imposable	-		-
Participation des salariés	0		0
Location financement	15	16	31
Compensation IDA/IDP	- 64	15	- 49
Total	54	28	82

Impôt différé passif en K€	31/12/2008	Impact Résultat	31/12/2009
Provisions réglementées	-		-
Frais acquisition	-		-
Location-Financement	- 64	15	- 49
Compensation IDA/IDP	64	- 15	49
Total	-		-

6.5.13 Ventilation des emprunts et dettes financières

Echéancier

Montants en K€	31/12/2008	31/12/2009	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 146	814	334	480	
Emprunts issus de location-fiancement	810	482	326	156	
Intérêts courus non échus	7	5	5		
Concours bancaires courants	7	3	3		
Total emprunts et dettes financières	1 970	1 304	668	636	-

6.5.14 Variation des emprunts auprès des établissements de crédit

Montants en K€	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 146		332	814
Emprunts issus de location-fiancement	810		328	482
Intérêts courus non échus	7	5	7	5
Concours bancaires courants	7	3	7	3
Total variation emprunts et dettes financières	1 970	8	674	1 304

6.5.15 Détail des fournisseurs et des autres dettes

Montants en K€	31/12/2008	31/12/2009	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Fournisseurs	6 876	4 147	4 147		
Dettes fiscales et sociales	1 424	1 145	1 145		
Dettes d'IS	-	-	-		
Dettes diverses	7 814	3 554	3 554		
Total autres passifs à court terme	16 114	8 846	8 846	-	-

6.5.16 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Grand Public	31 175	35 231
Audiovisuel	9 243	16 745
Photo professionnelle	2 131	2 849
Audiovidéo	4 841	
Divers	223	1 521
Total	47 613	56 346

6.5.17 Résultat financier

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
<i>Produits financiers</i>		
Produits des autres immobilisations financières	1	24
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	37	4
Autres produits financiers		
Gains de change	226	501
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	2
Reprises sur provisions et amortissements financiers		
Total	265	531
<i>Charges financières</i>		
Dotations aux provisions et amortissements financiers	- 350	- 506
Intérêts et charges financiers	- 167	- 733
Perte de change		
Total	- 517	- 1 239
<i>Résultat financier</i>	- 252	- 708

6.5.18 Résultat exceptionnel

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
<i>Produits exceptionnels</i>		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	3	
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cessions d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cessions d'éléments d'actif corporel	6	
- Sur cessions de titres consolidés		
- Sur cessions d'autres éléments d'actif financier		
Autres produits exceptionnels		
Reprises de provisions et transferts de charges		10
Total	9	10
<i>Charges exceptionnelles</i>		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	- 31	- 13
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cessions d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cessions d'éléments d'actif corporel	- 57	
- Sur cessions de titres consolidés		
- Sur cessions d'autres éléments d'actif financier		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total	- 88	- 13
<i>Résultat exceptionnel</i>	- 79	- 3

6.5.19 Impôt

6.5.19.1 Impôt sur les résultats

La distinction entre impôt exigible et impôt différé, au compte de résultat, se présente comme suit :

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Impôt exigible	- 119	405
Charge (produits) d'impôts différés	- 27	8
Total	- 146	413

6.5.19.1 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt en K€	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net des sociétés intégrées	- 1 782	- 1 251
- Impôts sociaux	- 119	- 405
- Impôts différés latents	- 27	- 8
= charges d'impôts sur les résultats consolidés (1)	- 146	- 413
Résultat avant impôts	- 1 928	- 1 664
- Impôts théoriques au taux de 33,33 % (2)	- 643	- 555
= Différence d'impôts (1)-(2)	497	142

6.5.20 Engagements

Au 31 décembre 2009, les engagements hors bilan donnés comprennent :

- un nantissement de 25 % des actions TCP en garantie des emprunts.

6.5.21 Effectifs moyens

	31/12/2009	31/12/2008
SA Techniline	-	-
SAS Techni Ciné Phot	49	69
Total	49	69

6.5.22 Analyse des charges de personnel

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du personnel	2 553	2 818
Charges sociales	1 049	1 242
Participation des salariés	-	-
Total	3 602	4 060

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée individuellement.

TECHNILINE S.A.

**135, rue du Fossé Blanc
92622 GENNEVILLIERS CEDEX
Tél. : 01 40 10 55 55
Fax : 01 40 10 17 27**

www.technicinephot.fr

450 657 234 RCS NANTERRE

Impressum

Conception et mise en page :
LANDWELL & ASSOCIÉS

© Techniline S.A., avril 2010